

CONSEIL MUNICIPAL Du 12 octobre 2020 à 20 h

Le lundi douze octobre deux mille vingt à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu de la salle des fêtes pour toute distanciation sociale suivant les normes sanitaires actuelles et sous l'information transmise au Préfet à la date de la convocation, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame CHARRIER Joëlle, Maire.

Convocation : 05/10/2020

Affichage convocation : 06/10/2020

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Présents – 13 – CHARRIER Joëlle, Maire ; LANCELOT Patrick, 1er adjoint ; LUCIEN Delphine, 2eme adjointe ; BELLEUVRE Jean-Claude, 3eme adjoint ; BOUVET Sylvie ; COLLET Julien ; FICHE Stéphanie ; FUZEAU Emilie ; LÉBOUCHER Jérôme ; RUEL Isabelle ; GUIBERT Christian ; BOULAND Sébastien ; FOUGERE Marie.

Nombre d'absents – 0

Nombre excusés – 2 - CAILLEAU Virginie donne pouvoir à BOUVET Sylvie, GODET Philippe donne pouvoir à BELLEUVRE Jean-Claude.

Secrétaire de séance : BELLEUVRE Jean-Claude

Ordre du Jour :

| | |
|---|---|
| I. Demande de remboursement Frais scolaires et repas cantine – élèves de Montigné les Rairies | 1 |
| II. Rapport de la Commission Locale d'Évaluation de Transfert de Charges | 1 |
| III. Rapports annuels assainissement 2019 : collectif et non collectif | 2 |
| IV. Recensement 2021 : rémunération des agents recenseurs | 2 |
| V. Fonds de Solidarité Logement | 2 |
| VI. SIEMML | 3 |
| VII. Décision modificative n°3 : plantation hivernale | 4 |
| VIII. Questions diverses | 4 |

I. Demande de remboursement Frais scolaires et repas cantine – élèves de Montigné les Rairies

Devant réactualiser les frais de participation annuels des élèves de Montigné lès Rairies, Mme le Maire expose les dépenses engendrées par élèves à l'école Des Hirondelles pour 2019/2020.

Le conseil municipal,

Vu l'article [L. 212-8](#) du code de l'éducation, modifié par la [loi 2005-157 du 23 février 2005](#),

Vu les charges engendrées par l'accueil des élèves de Montigné-les-Rairies à l'école « Les hirondelles »,

Vu la délibération de Montigné les Rairies,

Considérant les délibérations du 11/09/2017 et du 23/01/2017 de la commune de Montigné-les-Rairies,

Après en avoir délibéré,

➔ *décide de demander le remboursement des coûts supportés concernant :*

- *La participation financière à la scolarité sur une base de **605.89 €** par élèves, soit pour 28 élèves = **16 964.92 €***
- *Les frais liés à la cantine scolaire sur une base de **0.48 €** pour 1 698 repas = **815.04 €***

II. Rapport de la Commission Locale d'Évaluation de Transfert de Charges

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment le IV de son article 1609 nonies C

Vu le rappel du cadre juridique des transferts de charges par Mme Le Maire : lors de chaque nouveau transfert de compétences ou dans le cadre de la création de service commun, l'évaluation des charges transférées est obligatoire, l'évaluation des transferts de charges relève de la responsabilité de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) créée par l'EPCI et composée de membres des conseils municipaux des communes; la CLECT doit rendre ses conclusions lors de chaque transfert de charges ; la CLECT propose un rapport aux conseils municipaux qui décident de fixer les évaluations à la majorité qualifiée requise, au vu du rapport de la commission locale ;

Considérant le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées en date du 17 octobre 2019 transmis à chaque commune,

Considérant que les conclusions de ce rapport doivent être entérinées par la majorité qualifiée des conseils municipaux, à savoir les deux tiers au moins des conseillers municipaux représentant plus de la moitié de la population totale du périmètre communautaire ou la moitié au moins des conseillers municipaux représentant les deux tiers de la population totale,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, (à l'unanimité ou à la majorité des voix) :

- ➔ approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 17 octobre 2019 qui détaille la méthode d'évaluation des charges retenue et son impact sur l'attribution de compensation,
- ➔ décide d'adopter les attributions de compensation respectives des communes à compter de l'exercice 2020 conformément à l'état récapitulatif précisé sur ledit rapport,
- ➔ charge le Maire de transmettre cette délibération au représentant de l'Etat et au président de la Communauté de communes.

III. Rapports annuels assainissement 2019 : collectif et non collectif

a. rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif

Le conseil municipal,

Vu le transfert de compétence assainissement à la communauté de communes Anjou Loir et Sarthe

Vu l'obligation de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC) et la loi Barnier du 02/02/1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et la modification du CGCT par l'art.73, et L 2224-5 du CGCT,

Vu l'approbation de ce rapport par la communauté de communes le 08/06/2018,

Considérant que le Maire de chaque commune doit présenter ce rapport dans les 12 mois qui suivent la fin de l'exercice et selon le décret du 2/05/2007,

Après en avoir délibéré,

- *N'émet pas d'objection et approuve le rapport présenté.*

b. rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

Le conseil municipal,

Vu le transfert de compétence assainissement à la communauté de communes Anjou Loir et Sarthe,

Vu l'obligation de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et la loi Barnier du 02/02/1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et la modification du CGCT par l'art.73, et L 2224-5 du CGCT,

Vu l'approbation de ce rapport par la communauté de communes le 20/09/2018,

Considérant que le Maire de chaque commune doit présenter ce rapport dans les 12 mois qui suivent la fin de l'exercice, et selon le décret du 2/05/2007,

Après en avoir délibéré,

- *N'émet pas d'objection et approuve le rapport présenté.*

IV. Recensement 2021 : rémunération des agents recenseurs

Le Conseil municipal,

Vu l'obligation d'organiser le recensement de la population pour l'année 2021,

Vu la prévision de dotation de l'INSEE d'un montant proche de 2000 €,

Considérant le recrutement de 2 agents recenseurs par arrêté nominatif,

Considérant qu'il y a lieu de les indemniser,

Après en avoir délibéré,

➔ *Décide de verser les indemnités suivantes (en brut) aux agents recenseurs :*

- *1.15 euros par feuille de logement.*
- *1.75 euros par fiche individuelle.*
- *100 euros par agent pour la formation.*
- *50 euros par agent pour les 2 districts pour les frais de déplacement*

➔ *Dit que les budgets seront prévus au BP 2021.*

V. Fonds de Solidarité Logement

Chaque année, le conseil général sollicite les communes pour participer au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) aidant les particuliers à accéder à un logement, ou à se maintenir dans celui-ci.

Le conseil municipal,

Vu que le conseil général a ainsi la possibilité d'aider des bénéficiaires sur notre commune,

Considérant la participation de 280 €,

Après en avoir délibéré,

→ Accepte le versement de cette participation au conseil général, inscrite au budget primitif.

VI. SIEML

Versement Fonds de concours dépannages du 26/04/2016 au 17/12/2019

Le conseil municipal,

Vu l'article L. 5212-26 du CGCT,

Vu les délibérations du Comité Syndical du SIEML en date du 26 avril 2016 et du 17 décembre 2019 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

Vu le tableau de versement du fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour les opérations suivantes :

| n° opération | Montant des travaux TTC | Taux du Fdc demandé | Montant demandé | Fdc | Date dépannage |
|--------------|-------------------------|---------------------|-----------------|-----|----------------|
| EP257-19-45 | 826,37 € | 75% | 619,78 € | | 17 10 2019 |
| EP257-19-47 | 197,60 € | 75% | 148,20 € | | 28 11 2019 |
| EP257-19-50 | 491,20 € | 75% | 368,40 € | | 11 12 2019 |
| EP257-20-53 | 529,97 € | 75% | 397,48 € | | 11 05 2020 |

→ Décide de verser les montants présentés pour dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés sur la période du 1er septembre 2019 au 31 août 2020 selon les critères ci-dessus

- montant du fonds de concours à verser au SIEML 1 533,86 euros TTC.

→ le versement sera effectué en UNE SEULE FOIS, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEML et après réception de l'avis des sommes à payer

Versement unique fonds de concours terrain de foot

Le conseil municipal,

Vu l'article L. 5212-26 du CGCT,

Vu les délibérations du Comité Syndical du SIEML en date du 26 avril 2016 et du 17 décembre 2019 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

Vu le tableau de versement du fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour les opérations suivantes :

| n° opération | Montant des travaux TTC | Taux du Fdc demandé | Montant demandé | Fdc | Date dépannage |
|--------------|-------------------------|---------------------|-----------------|-----|----------------|
| EP257-19-46 | 1076.73 € | 75% | 807.55 € | | 17 02 2020 |

→ Décide de verser les montants présentés pour remplacement lampe et ballast mat 149 terrain foot selon les critères ci-dessus

- montant du fonds de concours à verser au SIEML 807.55 euros TTC.

→ le versement sera effectué en UNE SEULE FOIS, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEML et après réception de l'avis des sommes à payer

Programme 2020 effacement des réseaux basse tension électrique et EP (route de Fougeré / station)

Le conseil municipal,

Vu l'article L. 5212-26 du CGCT,

Vu les délibérations du Comité Syndical du SIEML en date du 26 avril 2016 et du 17 décembre 2019 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

Vu le tableau de versement du fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour les opérations suivantes :

| n° opération | Catégorie | Montant des travaux net de taxe | Taux du Fdc demandé | Montant Fdc demandé |
|----------------|----------------------------------|---------------------------------|---------------------|---------------------|
| EP257-20-01-01 | Renforcement réseau DP extension | 30 431.19 € | 0 % | 0 € |
| EP257-20-01-02 | EP renforcement route Fougeré | 6 714.46 € | 50 % | 3 357.23 € |
| EP257-20-01-05 | Effacement EP lié Augmentation | 129.01 € | 50 % | 64.51 € |

| | | | | |
|-------|--------------------|-------|-------------|----------|
| | puissance APAVE | CCALS | | |
| TOTAL | | | 37 274.66 € | 3 421.74 |

- Décide de verser les montants présentés *selon les travaux et critères ci-dessus*
 - montant du fonds de concours à verser au SIEMML 3 421.74 € TTC.
- le versement sera effectué en UNE SEULE FOIS, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEMML et après réception de l'avis des sommes à payer

VII. Décision modificative n°3 : plantation hivernale

Le conseil municipal,

Vu la nécessité de réaliser l'achat d'arbustes pour la construction d'un verger,

Vu les inscriptions budgétaires 2020 par vote en mars dernier,

Considérant qu'il faille réaliser une décision modificative pour augmenter les dépenses dans l'opération n° 50,

Après en avoir délibéré,

- Décide à l'unanimité :

DEPENSES INVESTISSEMENT

- OPERATION 85 « ESPACES VERTS » : + 800 €
- Chap. D. 020 Dépenses imprévues - 800 €

VIII. Questions diverses

1. Adressage

Pour information, l'adressage est fini. Des panneaux de route seront installés pour les nouvelles dénominations de rues. Les personnes concernées seront invitées ultérieurement à retirer la plaque de numérotation de leur propriété.

2. Enquête projet de territoire et enquête social (CTG)

La communauté de communes a lancé une enquête auprès des habitants. Mme Le Maire sollicite la participation de tout le monde et la diffusion du lien internet pour répondre aux enquêtes :

<https://participez-ccals.consultvox.co/>

Le secrétariat a diffusé aussi aux présidents des associations le lien internet pour diffusion.

3. Commissions communales

City park :

Le projet lancé par une équipe d'élus va être suivi également par des jeunes des Rairies habitués à cette activité et aux city park voisins. Un échange entre eux a été réalisé pour observer les meilleurs équipements à choisir. Le choix du lieu est encore en suspens.

Une réunion le 26/10/2020 aura lieu avec 3 sociétés spécialisées.

Cimetière :

Le traitement du cimetière contre les mauvaises herbes est réfléchi pour les mois à venir : le peu de mauvaises herbes nécessite un simple arrachage à la main. Pas de traitements avec les produits.

Assainissement :

L'avancement de la station est bien engagé. Les roseaux ont été plantés et la mise en route aura lieu après l'arrivée du surpresseur et des réseaux d'électricité.

PLUIH :

Deux réunions ont eu lieu, l'une pour redéfinir le périmètre de l'étude et l'autre pour la partie économie.

Social (intercommunal)

Un film de présentation sur le personnel et de leur rôle au sein de la MSAP a été présenté aux élus communautaires de la commission. Mme Le Maire propose de le présenter aux élus des Rairies. Présentation également du programme de rencontres et activité Séniors, « je vous invite à .. », le projet social et de territoire.

4. Autres informations

La borne APIVET remplacera l'ancien collecteur de vêtement et sera positionné à la Coulée.

La compétence « gens du voyage » est différenciée par :

- Aires de grands passages : communautaire
- Aires de petits passages : communes

Les vœux de 2021 vont être particulièrement bouleversés de part la période de la covid 19. Mme Le Maire demande à la commission communication de réfléchir et de transmettre les vœux sans rassemblement (une info spéciale pour cette occasion).

Le prochain conseil municipal sera le : 09/11/2020

Sans autre question, la séance est levée à : 22h15.